à toutes les misères humaines, et où elle n'oublie pas de mentionner parfois celui qui en peut être l'auteur sinon unique et direct (comme dans la possession), du moins partiel et dirigeant. L'eau bénite est faite expressément pour écarter des lieux et des personnes sur lesquels elle cst répandue, « toute la puissance de l'ennemi et l'ennemi lui-même avec ses anges apostats. » De même le sel bénit. L'huile (non-sacramentelle) est bénite et « exorcisée » pour que les malades qui en seront oints soient délivrés « de toute langueur et infirmité, de toutes les attaques insidieuses de l'ennemi et de toute adversité ». La bénédiction des malades débute par une oraison où il est dit : « *effugiat ex hoc loco omnis nequitia daemonum* ». L'oraison quotidienne de Complies demande à Dieu d'écarter de la maison où les hommes vont dormir « toutes les embûches de l'ennemi ». Il n'est que de parcourir le Rituel pour y trouver quantité de prières et de cérémonies ayant le même but, appliquées à des objets ou à des lieux divers, et contenant la même formule déprécatoire contre les maléfices de Satan : bénédiction du pain, d'une fontaine, d'un puits, d'un four, etc. Enfin « l'exorcisme contre Satan et les Anges apostats » (que l'on appelle parfois « le petit exorcisme » — exorcisme improprement dit, car il ne s'applique pas aux possédés), prescrit par Léon XIII, vise à protéger l'Église et les fidèles de toutes les attaques, troubles et persécutions ouvertes ou sournoises qui les menacent, et dont Satan est explicitement déclaré l'inspirateur.

Si donc beaucoup de superstitions, de légendes puériles, d'« on-dit » non vérifiés et non vérifiables pullulent dans les croyances populaires sur le démon, celles-ci contiennent néanmoins une âme de vérité ; elles ont un fondement lointain dans la Bible et l'Évangile : tradition déformée, chargée de surcroissances parasites, mais non pas fausse de tous points et à rejeter en bloc. Dans cet étrange magma on peut discerner quelques restes des doctrines chrétiennes.

Mais que cette concession mesurée et partielle ne nous conduise pas à un autre extrême. Aucun esprit sensé, nous l'espérons, ne pensera que le point de vue exposé ici doive éclipser tous les autres, devenir unique, total, exclusif. Il serait fou de s'en tenir aux prières et aux rites religieux pour obvier à tous les maux et, par exemple, de soigner les maladies par des remèdes exclusivement surnaturels. Nous avons rencontré ailleurs et stigmatisé comme il se devait, l'opinion de certains illuminés qui ne veulent voir, dans les pensionnaires des asiles, que de purs possédés, justiciables du seul exorcisme[1]. Même si des influences diaboliques interviennent

1. *Les maladies nerveuses ou mentales et les manifestations diaboliques*, p. 203-204.